

Le lundi 18 mars 2024

JO Paris 2024 : la CFTC s'inquiète

Alors que les Jeux olympiques arrivent à grand pas, la CFTC alerte sur certaines incohérences de la charte sociale pourtant sensée protéger les salariés.

Les Jeux Olympiques sont une compétition sportive, une fête de l'universalisme mais aussi une formidable opportunité économique pour les villes et pays organisateurs.

Toutefois, cette opportunité ne doit pas nourrir la voracité des appétits, elle doit au contraire pousser chaque acteur à plus de souplesse parfois, de vigilance souvent, mais surtout de dialogue social !

Ainsi, depuis plusieurs années, les organisations syndicales et patronales se sont engagées dans la négociation d'une charte sociale, afin de s'assurer que les JO Paris 2024 n'aient pas d'impact négatif sur la vie des salariés.

Or, la CFTC craint que certaines des dernières mesures inscrites à la charte sociale pénalisent le monde du travail et notamment les TPE-PME, les artisans et les commerçants, mais aussi et **surtout leurs salariés**.

C'est le cas de la mesure qui vise à obliger les clients des 700 entreprises de la zones rouge à s'inscrire sur un site internet afin de pouvoir faire leur courses...

Cela entrainera irrémédiablement une perte de CA pour les entreprises concernées. Et ces dernières ne pourront être remboursées de leurs pertes qu'a posteriori, alors que toutes n'ont pas la trésorerie nécessaire pour survivre à ces situations.

C'est encore pire pour certains salariés qui seront mis en chômage partiel contre leur gré et verront leur salaire limité à 84% !

La CFTC rappelle que les salariés et les TPE PME qui seraient victimes de ces décisions ne doivent pas subir de pertes de revenus. Elle réclame à l'Etat de se pencher d'urgence sur des modalités compensatoires.

Il en va du respect de la parole donnée, des « jeux sociaux » d'une part, et la quête du plein-emploi, chère au gouvernement d'autre part.